

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12520-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 12440-2023 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ENVELOPPE, DES BOISERIES INTÉRIEURES, DE LA
VENTILATION ET TRAVAUX DIVERS DE LA CHAPELLE SAINT-
JOSEPH-DU-LAC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL
DE 260 269,52 \$**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tenue le 9 avril 2024 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jacques Poulin

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseiller, district n° 1
Manon Huard, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Poulin,

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire emprunter un montant additionnel de 260 269,52 \$ pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2024;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$.

QU'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

- ARTICLE 1 TITRE**
Le titre du présent Règlement est « *Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$* ».
- ARTICLE 2 PRÉAMBULE**
Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 3 BUT**
L'article 3 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :
Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, et ce, tel que décrit dans les estimations préparées par la firme Atelier 4^e Niveau, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement sur l'emprunt à court terme, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « A » auxquelles s'ajoute un montant supplémentaire à emprunter tel que décrit par le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, en date du 22 mars 2024, incluant les taxes, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « B ».
- ARTICLE 4 DÉPENSES AUTORISÉES**
L'article 4 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :
Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 798 728.00 \$, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement tels que décrits à l'annexe « C » pour les fins du présent Règlement.
- ARTICLE 5 EMPRUNT**
L'article 5 du Règlement numéro 12440-2023 est remplacé par ce qui suit :
Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent Règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 798 728.00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Fossambault-sur-le-Lac ce 9^e jour du mois d'avril 2024.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CHRA

ANNEXE « A »



Étude de faisabilité des coûts

Chapelle St-Joseph-du-Lac Enveloppe, Boiseries int., Ventilation et Divers (2024) 6160 rte de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac (Qc)		N° projet : 21-41.1 Étape : Étude préparatoire Date : 05/02/2024
Distribution	Courriels	
<input checked="" type="checkbox"/> Jacques Arsenault, dir. Général	FSL	jarsenault@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Patrick Langevin, dir. des Travaux publics	FSL	plangevin@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie Langlois, dir. des Loisirs	FSL	slanglois@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/> Jacky Deschênes, architecte	A4N	j.deschênes@atelier4niveau.com
<input checked="" type="checkbox"/> Alex Moreau, architecte	A4N	a.moreau@atelier4niveau.com
Référence : Bilan des coûts probables - 06/12/2023		
Section	Titre	Montant
1. Murs extérieurs	Isolation / Étanchéité à l'air	13 650,00 \$
	Échafaudage	8 750,00 \$
	Conteneur	4 462,50 \$
	Nettoyage chantier	2 625,00 \$
4. Toitures	Isolation et étanchéité	9 625,00 \$
	Bardeau de bois	8 312,50 \$
	Gouttière et descente pluviale	26 110,00 \$
5. Structure et ouvrages de béton	Câbles d'acier	13 825,00 \$
	Rampe d'accès	200,00 \$
7. Enduits et boiserie	Boiserie de finition	103 250,00 \$
	Plateforme élévatrice	7 000,00 \$
	Porte intérieure en bois	42 000,00 \$
	Conduits électriques	6 562,50 \$
8. Électricité	Plinthe électrique	1 050,00 \$
	Conduits électriques	6 125,00 \$
	Mise en lumière architecturale	-
	Chauffage / Climatisation	6 125,00 \$
	Fil chauffant	4 200,00 \$
	Mise à la terre	23 625,00 \$
	Nacelle	11 375,00 \$
	Ragréage du terrain	875,00 \$
	Ventilation - Chauffage / Climatisation	107 500,00 \$
	Chauffage / Climatisation	850,00 \$
9. Plomberie		
Sous-total		407 897,50 \$
Honoraires professionnels (10%)		40 789,75 \$
Contingences de construction (10%)		40 789,75 \$
Sous-total		489 477,00 \$
Taxes nettes (4,975%)		24 351,48 \$
COÛT TOTAL DE CONSTRUCTION		513 828,48 \$
Intérêt sur financement temporaire		24 630,00 \$
GRAND TOTAL		538 458,48 \$

ATELIER 4 NIVEAU - ARCHITECTURE DE PROXIMITÉ
 T : 418-529-9858 -info@atelier4niveau.com - www.atelier4niveau.com

ANNEXE « B »

Budget de construction révisé suite à l'ouverture des soumissions

<i>Total selon estimation</i> <i>Voir annexe « A »</i>	538 458,48 \$
<i>Total selon soumission</i> <i>Voir annexe « C »</i>	798 728,00 \$
<i>Écart</i>	260 269,52 \$
<i>Total à emprunter (incluant les taxes nettes)</i>	260 269,52 \$

Le directeur général,

Jacques Arsenault
CRHA

Le 22 mars 2024

ANNEXE « C »

Coûts après soumission

Chapelle St-Joseph-du-Lac Enveloppe, Boiseries int., Ventilation et Divers (2024) 6160 rte de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac (Qc)		N° projet : 21-41.1 Étape : Définitif - (Projet) Contrat de construction Date : 21/03/2024
Distribution		Courriels
<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques Arsenault, dir. Général	FSL jarsenault@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Langevin, dir. des Travaux publics	FSL plangevin@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Langlois, dir. des Loisirs	FSL slanglois@fossambault.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Jacky Deschênes, architecte	A4N j.deschênes@atelier4niveau.com
<input checked="" type="checkbox"/>	Alex Moreau, architecte	A4N a.moreau@atelier4niveau.com
Référence : Bilan des coûts / Définitif - (Projet) Contrat de construction - 21/03/2024		
	Section	Titre
		Montant
1.	Murs extérieurs	Persienne murale 1 000,00 \$
2.	Ouvertures	Porte traditionnelle en bois 52 840,00 \$
4.	Toitures	Gouttière et descente pluviale / Fascia de bois 36 445,15 \$
5.	Structure et ouvrages	Bardeaux cèdre / Échafaudage / Protection du terrain inclus
5.30	Aménagement paysager	Câbles d'acier 22 230,00 \$
		Excavation et remblayage / Dallage de béton inclus
		Aménagement extérieur - Rampe d'accès (Non inclus) 200,00 \$
6.	Planchers	Préparation de la surface / Vernis au plancher 9 330,00 \$
7.	Enduits et boiseries	Dégarnissage 190 000,00 \$
		Pontage de bois / Trappe d'accès au clocher inclus
		Ouverture à obstruer / Lambris bois / Moulure bois inclus
		Cloison intérieure / Porte de bois intérieure inclus
		Préparation de la surface / Vernis sur le bois inclus
		Mains courantes inclus
8.	Électricité	Plateforme élévatrice / Conteneur / Nettoyage inclus
		Rapport / Attestation 250 000,00 \$
		Dégarnissage inclus
		Filages électriques et autres inclus
		Fil chauffant inclus
8.30	Ventilation	Système de ventilation et réfrigération / Contrôle et régulation / Réfrigération/ Calorifugeage inclus
8.50	Protection contre la foudre	Paratonnerre / Échafaudage inclus
10.	Isolation et insonorisation	Isolation au plancher / Isolation au toit 47 800,00 \$
		Étanchéité à l'air inclus
		Sous-total 609 645,15 \$
		Honoraires professionnels (10%) 60 964,52 \$
		Contingences de construction (10%) 60 964,52 \$
		Sous-total 731 574,18 \$
		Taxes nettes (4,975%) 36 395,82 \$
		COÛT TOTAL DE CONSTRUCTION 767 970,00 \$
		Intérêt sur financement temporaire 30 758,00 \$
		GRAND TOTAL 798 728,00 \$